

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 30

**Date de convocation :**  
17 mai 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, CORNEVIN Bernard (de 18h04 à 18h45), DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie (de 18h15 à 18h45), MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** BRAULT Jean-Luc (pouvoir BAUMER Thierry), COLLIN Guillaume (pouvoir à TURGIS Isabelle), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LEBERT Eric (pouvoir à BESNÉ Christophe), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LEONARD Magalie (pouvoir à QUENIOUX Michel de 17h à 18h15), MICHOT Karine (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), TRONSON Estelle (pouvoir à BARON Hervé)

**Absents :** CORNEVIN Bernard (de 17h00 à 18h04), DELAILLE Céline, POUILLAIN Anne-Laure

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0531b : VENTE D'UNE PARCELLE SISE LE BOURG A FEINGS

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil municipal que le fond de la parcelle communale préfixe 082 section F numéro 579, située 2 rue de la Bièvre sur la commune déléguée de Feings, est difficile d'accès et à entretenir. Une opportunité fait que les propriétaires de la parcelle qui la jouxte, (082 F 734), Monsieur et Madame PEGUET, seraient prêts à l'acquérir pour partie, parcelle préfixe 082 section F numéro 846, d'une superficie totale de 58 mètres carrés au prix de 380 € hors frais d'acquisition. Il est proposé de vendre ladite parcelle conformément au plan de division joint.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre ledit bien ;  
Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale référencé 2024-41059-25543, en date du 10 avril 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 26 voix POUR et 4 CONTRE (Magalie LEONARD, Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON), décide :

- De vendre la parcelle préfixe 082 section F numéro 846, d'une superficie totale de 58 mètres carrés au prix de 380 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

*La présente délibération annule et remplace la n°2024-0531 du 24 mai 2024*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 3 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE

